

3

Conseil d'administration 30 janvier 1997

présents : Mme BEURAIN, RICOUARD, BLERIOT
M. LENOIR D. TAVERNIER, DUMONT F. LION, TESTU, DUMENIEL,
BULTELLE, LUSTGARTEN.

Excusés : M. RICOUARD, M le directeur Jeunesse et sports

Le compte rendu du dernier conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Mme Beurain passe ensuite la parole à Mme Ricouard, doyenne d'âge, pour l'élection du président

Mme Beurain est réélue à l'unanimité.

M. Bultelle et M. Malbranche sont réélus respectivement 1er et 2^{ème} vice-président.

Mme Ricouard est réélue trésorière.

Mme Drouot ne souhaitait pas se représenter au poste de trésorière adjointe. C'est M. Lustgarten qui est élu à ce poste, responsable de la gestion du foyer-bar.

M. Tavernier et Lenoir H. sont réélus au secrétariat.

M. Boudignon, qui assure le poste d'aide aux associations, a sollicité l'octroi d'une prime de fin d'année. L'intéressé en étant à son 3^{ème} avertissement, le conseil refuse la prime.

Mme Beurain informe le Conseil de la participation de la M.P.T. sur le salaire de Solon Delphine, responsable du foyer-bar, à concurrence de 8000 francs par an.

La séance est levée à 19h10

BULLETIN MUNICIPAL

19

BORDEREAU DE MANDATS No: 47
 FRESSENNEVILLE
 EXERCICE : 97

FEUILLE: 1

NUMERO	NATURE DE LA DEPENSE	CRANCIERS	IMPUTATION	I.T.	T.V.A.	MONTANTS TTC MANDATS
710	Subv. fonctionnement	MAISON POUR TOUS FRESSENNEVILLE Bq:3002700267 Ct:12067860044 29	65748			2.000,00
711	Subv. bibliothèque	MAISON POUR TOUS FRESSENNEVILLE Bq:3002700267 Ct:12067860044 29	65748			1.000,00
712	Subv. fête St-Jean	MAISON POUR TOUS FRESSENNEVILLE Bq:3002700267 Ct:12067860044 29	65748			5.000,00
713	Subvention	HARMONIE Bq:2004101005 Ct:0162146R026 35	65748			7.000,00
714	Subvention	AMICALE DES SABLEURS-POMPIERS Bq:3002700267 Ct:12067860249 93	65748			3.360,00
715	Subvention	ASSOC.DES P.F.C. Bq:1350700113 Ct:13456781904 44	65748			1.000,00
716	Subvention	CLUB 3EME AGE Bq:1801510100 Ct:01030059164 97	65748			3.360,00
717	Subvention	SECTION LOCALE ACPG/CATM Bq:2004101005 Ct:1115347D026 51	65748			2.000,00
718	Subvention	UNION COMMERÇANTS & ARTISANS Bq:3002700267 Ct:12067860060 78	65748			1.300,00
719	Subvention	ASSOC.COM.DE CHASSE AGREEE Bq:2004101005 Ct:0332320M026 48	65748			3.370,00
A REPORTER.....						
MANDATS NON MIS EN PAIEMENT						
29.396,00						

Numéro	Montants	Mandats non mis en paiement	Total des mandats non mis en paiement Nouveau total du présent bordereau Total général à reprendre.....
			Le receveur,

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes au conseil municipal

1- Séjour à la neige

« Dans le cadre des ALSH 31 enfants sont allés au séjour à la neige. Nous avons un très bon retour des animateurs. Tout s'est bien passé malgré le manque de neige. Les enfants ont pu skier. Le personnel a confirmé que le centre était bien situé pour le bien-être des enfants. Ils ont été très bien accueillis et conseillés par les propriétaires tout au long du séjour ; En raison du manque de neige bien entendu des activités ont été quelque peu modifiées. »

Madame LECOMPTE Jennifer évoque un problème avec le fromage.

Il est répondu qu'en effet il y a eu un problème pour un enfant inexplicable pour les encadrants. Aussi, le conseil municipal sera amené à délibérer avec toutes les explications pour rembourser la famille concernée

2- Déménagement de la bibliothèque

« Suite au départ du cybersite de la CCVS et comme convenu, le local étant maintenant libéré, je vous informe que nous allons y installer la bibliothèque municipale.

Nous avons quelques aménagements à prévoir et une rencontre est prévue avec les bénévoles pour le déménagement. »

3- Lotissement « les Frênes »

Monsieur le Maire

« Comme vous avez pu le constater le lotissement derrière la mairie se termine. Une remise des clefs aux futurs locataires devrait se faire au plus tard fin mars.

Ce sont 22 familles qui vont arriver dans ce nouveau lotissement. Pour le moment, je n'ai pas connaissance de la liste des familles et je ne peux pas dire pour le moment si nous aurons beaucoup de nouveaux petits écoliers à Fressenneville. Je rappelle qu'il y a 11 types 3 qui vont accueillir des couples avec ou sans enfant (2 chambres) et 11 types 4 (3 chambres).

Pour revenir sur les attributions, elles ont été faites en commission par le bailleur (AMSOM) de mon côté j'ai envoyé toutes les demandes que j'avais. J'ai servi de boîte aux lettres simplement. Sur ces logements il y avait par exemple une part de logements réservée au conseil général, des logements réservés aux fonctionnaires, des logements réservés au Préfet...

Pour l'exemple l'information que nous avons eu pour les 3 derniers types 4 qui sont passés en commission :

LE VIMEU - 15 RUE DES FRESNES - TYPE 4 - CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

LE VIMEU - 15 bis RUE DES FRESNES - TYPE 4 - CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

LE VIMEU - 16 RUE DES FRESNES - TYPE 4 - FONCTIONNAIRES DE LA SOMME

C'est-à-dire que les deux premiers logements ont été attribués à des candidats proposés par le conseil général de la Somme et le N° 16 rue des Fresnes a très certainement été attribué à une personne travaillant pour une collectivité territoriale (communes, département, communautés de communes, syndicats... de la Somme).

« Monsieur DACHEUX Tony répond qu'il ne savait pas que des logements étaient réservés même aux fonctionnaires

Madame BEAURAIN Sylviane répond que cela est appliqué depuis longtemps

Monsieur le Maire reprend « Vous vous souvenez que j'avais négocié au moment de la signature avec l'AMSOM qu'il nous soit réalisé un parking pour notamment le personnel. Je ne vous cache pas qu'il a fallu surveiller, c'était passé dans les oubliettes. Sinon nous n'avions rien. Notre parking était bien sur le permis d'aménagement mais le nouveau chef de travaux n'avait pas eu les consignes. Je n'ai rien lâché et le parking est réalisé. Ce jour ont été plantés les premiers arbres »

Monsieur BOCLET Julien rebondit sur le sujet des arbres et pose la question de savoir pourquoi une haie, le long de la maison de Madame POCHOLLE, a été enlevée au niveau de l'école Jean Moulin

Il souligne que les élus ne sont pas informés

Monsieur le Maire répond que ce sont les services techniques qui en avaient décidé. Il informe le conseil qu'un projet d'agrandissement du parking aurait lieu.

Messieurs BOCLET et CRAMET sont intervenus en stipulant qu'aucun projet n'a été discuté ou prévu.

Monsieur LEGUYER Jean-Michel Marcel confirme que ce sujet a été évoqué en bureau municipal

Monsieur Alain CAPON précise qu'il faut entretenir les haies

Monsieur LEGUYER Jean-Michel Guy rappelle le problème d'éclairage n'est toujours pas résolu dans son quartier. Il informe qu'il a vu avec ses voisins et qu'il est envisagé un recours au tribunal au regard du danger

Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas compétence que le recours est à faire à l'encontre de la Fédération Départementale de l'Énergie 80. La commune n'a de cesse de signaler le problème et si au niveau de rond-point il y a de la compétence du Département

Monsieur Tony DACHEUX revient sur le problème de trou dans la voirie au niveau de Racine K Raie. Il souligne le travail mal fait et pose le problème des infiltrations d'eau.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une réparation provisoire en enrobés à froid. Le département a prévu de revenir quand le temps le permettra pour réaliser pour les enrobés à chaud.

4 - Projet de construction cantine scolaire

Monsieur le Maire explique

« Comme évoqué lors de la dernière réunion il nous faut avancer sur le projet de construction de la cantine scolaire.

Il était convenu qu'un architecte soit désigné afin qu'il travaille sur le projet. Je précise que pour nos dossiers de subventions il nous fallait un chiffrage prévisionnel, des plans, un planning prévisionnel de réalisation.

Bien entendu on reste à l'ébauche des travaux et la commission travaux devra se pencher sur le projet

MISSION MAITRISE D'ŒUVRE

Les honoraires comprennent :

Mission de base de conception de projet et direction de travaux
Phase avant-projet et établissement du permis de construire
Phase étude de projet PRO et dossier de consultation des entreprises DCE
Assistance à la passation des contrats de travaux
Direction de l'exécution des travaux DET et VISA
Assistance aux opérations de réception

Mais je vous informe qu'après consultation Madame THIBAUT Caroline, qui était l'architecte de la rénovation de l'école maternelle a été retenue. J'ai bien entendu en mémoire les complications sur ce marché de rénovation.

Cependant, il faut reconnaître que le projet initial était mal prévu, et que le dossier a traîné. Je rappelle dossier ouvert en 2018 et premiers ordres de service de commencement des travaux en janvier 2021 après le passage de la COVID et les problèmes pour trouver des entreprises.

Les offres reçues étaient :

Caroline THIBAUT taux de 6.50 % du montant des travaux HT base de 600 000 euros mission de base 39 000 euros HT répartis comme suit

- Caroline THIBAUT, architecte mandataire, économiste pour lots non gérés par BET : 25 350.00 HT
- Marc BOKEME, mission BET structure et économiste pour les lots charpente et gros-œuvre : 5 850.00 HT
- Eddy SYLVESTRE : mission BET thermique et lots électricité, chauffage, ventilation, plomberie et économiste pour les lots concernés : 7 800.00 HT

ARCANA : taux à 9.16% du montant des travaux – soit une base de travaux de 600 000 euros HT une offre à 55 000.00 euros HT

Nous avons relancé un autre architecte qui était à 11% du montant HT des travaux

MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION SPS

Ensuite les consultations ont été lancées pour les missions SPS (sécurité et protection de la santé) et Contrôle techniques

POUR LA MISSION COORDINATION SPS

Les offres reçues sont :

ENTREPRISE	BTP consultant	QUALICONSULT	DEKRA
OFFRE en HT	3 000.00	5 450.00	4 560.00

POUR LA MISSION CONTROLE TECHNIQUE

Les offres reçues sont :

ENTREPRISE	BTP consultant	QUALICONSULT	DEKRA
OFFRE en HT	3 700.00	7 565.00	7 300.00

La société BTP consultant est donc la mieux-disante sur les deux missions et sera retenue

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

ETUDE GEOTECHNIQUE

L'étude obligatoire porte sur le sondage tarière mécanique à 3 ou 4 mètres avec essai pressiométrique, classification GTR échantillon de sol, agressivité des sols sur béton, rapport G2 et un essai de perméabilité

Suite consultations 5 offres ont été reçues :

ENTREPRISE	INFRANEO	GEOTECHNIQUE	FONDASOL	EGR ENVIRONNEMENT	GINGER
OFFRE en HT	6 305.00	3 169.40	4 240.00	5 920.00	6 830.00

Après analyse des offres avec comparaison sur des points comme les délais d'intervention, la durée, la durée totale avec essai laboratoire et remise du rapport... l'offre de la société Géotechnique est classée la mieux-disante et sera retenue.

POINT FINANCIER SUR LE PROJET

Vous l'avez compris au montant des travaux il convient de rajouter toutes les missions et études annexes mais obligatoires.

J'ai souhaité un chiffrage le plus précis afin de déposer les dossiers de subventions en conséquence et ne pas refaire les mêmes erreurs que pour la rénovation de l'école.

L'estimation prévisionnelle est arrêtée à TOTAL : 697 755.00 HT TVA 139 551.00 euros soit **837 068.84 euros**

Bien entendu ce n'est qu'un chiffrage prévisionnel et nous verrons au lancement du marché de travaux les offres par lot en espérant de bonnes surprises

5- Recensement de la population

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024 est décomptée comme suit :

Population municipale : 2 127
Population comptée à part : 41
Population totale : 2 168

Le comptage issu de la collecte du recensement 2023 a été arrêté à

2045 bulletins individuels (personnes)
1 137 logements

Pour déterminer la population municipale retenue l'INSEE utilise la tendance observée sur la commune entre la dernière population légale au 1^{er} janvier 2020 et l'enquête du recensement de 2023 pour arriver à 2 127 habitants contre une population municipale de 2191 habitants au 1^{er} janvier 2021

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune question n'a été déposée par les conseillers municipaux

Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h15 -

Monsieur BOCLET Julien demande que soit évoqué un sujet qui a fait l'objet de mail aux élus alors qu'il aurait été bien de faire une réunion au regard de l'importance

Monsieur le Maire accepte d'évoquer le problème et précise que la commission concernée a été convoquée comme il se devait.

Le sujet concerne un élève qui a été exclu de la cantine scolaire et des ALSH

Monsieur BOCLET Julien fait remarquer à Monsieur le Maire que des solutions lui avaient été proposées notamment de Tony DACHEUX pour éviter d'en arriver à cette situation

Monsieur le Maire répond que tout a été mis en place, au mieux. Il précise que la commune n'a pas le personnel compétent pour gérer une telle situation

» Aujourd'hui des parents ont déposé plainte à l'encontre de cet enfant, je me devais de protéger et la victime et les autres enfants. Je ne suis ni un bourreau ni un fou. Vous vous rappelez que j'avais diligenté à un moment le policier municipal. Cela m'a été reproché »

Monsieur CRAMET Armel précise « qu'il est inutile de faire une cantine si l'on exclut les enfants les uns après les autres »

Monsieur LECOMPTE Jennifer affirme les problèmes rencontrés et le comportement agressif dans ses gestes et paroles envers les autres enfants.

Monsieur BOCLET Julien rétorque « ce n'est pas le rôle du policier municipal mais il s'agissait d'un manque de personnel »

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement il y avait un manque de personnel « donc il y avait un besoin de l'agent de police à la cantine ».

Il rappelle que le conseil municipal a été destinataire d'un courrier pour l'informer.

Il est toutefois admis que l'ensemble du conseil municipal n'a pas eu tous les courriers

Monsieur le Maire précise que dans tous les cas l'affaire suit son cours. Tous les services compétents ont été alertés sans retour de solution pour le moment. Il évoque qu'il y a eu des nouveaux incidents avec cet enfant mais au niveau de l'école. La directrice a dû faire un signalement.

Monsieur le Maire lève de nouveau la séance à 19h25.

Le Maire

Jean-Jacques LELU

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024



La secrétaire de séance

Jennifer LECOMPTE

